

HISTOIRE DE LA VILLE, DE SES INSTITUTIONS, DE SES MUNICIPALITÉS ET MAIRIES DEPUIS 1297.

3. Une ville et sa municipalité sous la Révolution (1789-1799)



| Sieyès. Il ouvre et il clôt la Révolution (David (1817).

« Le chef de tout corps municipal portera le nom de maire. Tous les citoyens actifs de chaque ville, bourg, paroisse ou communauté, pourront concourir à l'élection des membres du corps municipal. »

Durant la Révolution, qui s'ouvre avec les Etats-Généraux le 5 mai 1789 et se clôt avec le coup d'Etat du 9 novembre 1799, 13 municipalités succèdent au corps de ville en place, tout changement imposant leur renouvellement.

En 1789, Chartres est une petite ville de 13 121 habitants où règne une société d'ecclésiastiques, de rentiers, d'artisans, de marchands et de magistrats, concentrée derrière ses remparts. C'est

aussi un bourg-marché où domine l'agriculture, avec des laboureurs et plus de 400 vignerons dans ses alentours.

I. Ancien Régime. Maire en place en 1789. Un compromis entre la ville et son duc.

Louis-Jacques Triballet du Gord, nommé par le duc d'Orléans sur proposition des échevins, est maire depuis 1784. Le 9 mai, il est maintenu dans sa charge. Il réside rue des Epars (Noël-Ballay).

II. Assemblée Nationale et Constituante (6 mai 1789-30 sept. 1791) Trois municipalités élues.

La charge municipale devient élective (décret du 14 déc. 1789). La commune remplace ville et paroisse rurale. On vote au suffrage censitaire masculin des *citoyens actifs* (français, âgés de 25 ans révolus pour être électeur, de 30 ans révolus pour être éligible, imposés de l'équivalent de 3 journées de travail d'un paysan pour être électeur, de 5 pour être éligible ; domiciliés dans le lieu depuis un an ; non domestiques.



| Emblème de l'Assemblée nationale (1789-1792).



J.-B. Asselin, dernier lieutenant général du bailliage de Chartres (1767-1790) premier maire élu (1790).

On élit le maire au suffrage direct à la majorité absolue, et deux assemblées, le *Conseil général de la commune* et son bureau, l'*Assemblée de notables* (24) avec avocat, procureur et substitut.

3 février 1790 : Jean-Baptiste Asselin (Montargis 1732-Cellettes 1795) est élu maire, sans rupture car la confiance dans les lieutenants généraux remonte au XVII^e siècle.

Fils d'un directeur des Aydes de Chartres, et lieutenant-général du bailliage depuis 1767, il habite rue du Cheval blanc. Il a siégé à l'*Assemblée du Département de Chartres et Dourdan* en 1787 et en 1789 a dirigé la préparation des Etats généraux. Affecté le 23 avril 1790 à la formation du département et élu administrateur le 5 mai, il quitte la mairie le 4 juin. Le 11 décembre il devient commissaire du roi près le tribunal de district. Sous l'emprise de menaces, il s'exile. À son retour, le 12 mai 1795, il retrouve sa fonction.

25 mai 1790 : Jean-François-Augustin Janvier de Flainville (Chartres 1717-1790, paroisse Saint-Aignan), doyen de l'ordre des avocats, domicilié rue Neuve Saint-Michel, élu maire.

14 nov. 1790 : Germain-Nicolas Foreau (1743-1837), ancien conseiller au bailliage, président du tribunal de police correctionnelle, domicilié rue des Grenets, rédacteur du cahier de doléances du tiers-état. Élu maire il passe au département le 30 août 1791 puis le préside.



Vincent Chevard, maire de Chartres et historien.

III. Monarchie (3 sept. 1791-20 sept. 1792)

Constitution

(3 sept. 1791-10 août 1792)

Jérôme Petion, député de Chartres, élu maire de Paris.

Municipalité de Vincent Chevard.

Germain-Nicolas Foreau, maire en place réélu, refuse le poste.

14 nov. 1791-4 décembre 1792 : Vincent Chevard (Le Boullay-Thierry 1748-Chartres 1826), élu maire par 139 voix/200. Fils d'un jardinier, notaire à Chartres en 1776, rue de la Vieille-Poulaillerie. Auteur d'ouvrages sur l'histoire de la ville ; membre fondateur de la *Société des Amis de la Constitution* et girondin, sympathie pour Brissot et Petion. En novembre 1792, il installe la municipalité à l'hôtel Montescot, loué au Bureau des Pauvres.

IV. République.

Convention Nationale

(21 sept. 1792-26 oct. 1795)

Deux municipalités élues.

La Convention fonde la République et gouverne du 21 sept. 1792 au 26 oct. 1795. Suffrage universel

masculin : « *le peuple souverain est l'universalité des citoyens français* ».

2-3 déc. 1792 : Masson, beau-frère de Foreau, élu, refuse le poste.

4 déc. 1792-5 déc. 1793 : Pierre-Etienne Jolly-Deshayes (1742-1810), élu maire, démissionne le 5 décembre 1793. Ancien conseiller au présidial, juriste, président de l'administration du district en 1790, domicilié place de l'Étape au Vin.

République. Convention Nationale.

(21 sept. 1792-26 oct. 1795). Six municipalités élues. Maires nommés par un représentant de la Convention. Épuration des girondins, puis des thermidoriens (Thirion, Bernier).

19 officiers municipaux incarcérés (27 juin-10 sept. 1794).

5 déc. 1793-25 oct. 1794 : René-François Judel (Sarthe 1739-1828), nommé par Thirion. Médecin, domicilié rue du Heaume (N. Parfait), a présidé le département en 1792. Adeptes de Messmer.

25 oct. 1794-5 déc. 1794 : Claude-André Semen (Chartres 1748-1808) paroisse Saint-Martin, nommé par Thirion. Ferblantier place Saint-Saturnin



Brissot, chef des girondins (à droite), par Philippoteaux, vers 1850.

(son bonnet tricolore en tôle flotte sur le clocher nord de la cathédrale), habite une maison de chanoine au Cloître, rédige le cahier de doléances des métiers du fer et un projet de jonction Seine-Loire.

8 nov. 1794-5 déc. 1794 : Michel-Mathurin Perier (vers 1750-1799), fait fonction. Notaire, lié aux imprimeurs Durand-Letellier et aux Lavassor-Montéage, membre de la *Société des amis de la Constitution*.

4 déc. 1794, Pierre-Etienne Jolly-Deshayes, nommé par la Convention mais refuse. Il obtient de Bernier le 2 juin 1795, un siège au directoire du département, qu'il présidera en juin.

5 déc. 1794-7 mars 1795 : Jacques-Henri-Vincent Sainsot, architecte, domicilié rue de la Boucherie puis au Cloître. Avec lui la cathédrale devient temple de la Raison mais perd six statues. François Sergent, représentant de la Convention, obtient la protection du monument.

7 mars 1795-4 nov. 1795 : Louis-Charles Masson (Chartres 1757-1837), paroisse Saint-André, beau-frère de Foreau, nommé par Bernier, accepte contraint et forcé.





| Funérailles du général Marceau, bas-relief.

République. Directoire. Constitution (du 22 août 1795-9 nov. 1799). Deux municipalités cantonales élues.

Chaque commune élit un agent municipal sous l'autorité des *présidents des municipalités cantonales*.

4 nov. 1795-18 sept. 1797 : Louis Richer, (Le Mans 1727-), ancien notaire, maison canoniale rue de la Moutonnerie, acquise en 1791, élu *président* par le Conseil général de la commune. Un décret du Directoire dissout le conseil général de la commune et ne conserve que deux officiers. Le nouveau conseil choisit Judel, qui sera élu au conseil des Anciens le 14 avril 1798 : maire investi d'un mandat parlementaire.

18 sept. 1797-23 oct. 1797 : René-François Judel, élu président par le conseil général de la commune.

23 oct. 1797 : Jacques Montéage (Chartres 1797-1806), paroisse Saint-Saturnin, domicilié impasse des Changes, ancien marchand épiciers, 16 000 livres de biens nationaux, plusieurs fois officier municipal, élu maire.



| Hôtel Montescot (1614), hôtel de ville depuis 1792.

Le coup d'Etat est accueilli avec soulagement.

Juliette Clément

Directrice de Publication
de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Sources AMC, fonds SAEL. Cl. J. Cléments et fonds SAEL.

À suivre : La ville et les institutions municipales sous le 1^{er} Empire et la Restauration (1799-1830).